



Kanton Basel-Stadt

Limiter et éliminer les déchets à Bâle



D'Stadtreinigung

Abfuhrtag bis

Limiter les déchets

En limitant les déchets, vous préservez l'environnement et votre porte-monnaie.

VEILLER À UNE CONSOMMATION DURABLE

La production et le transport de biens de consommation nécessitent des matières premières et de l'énergie. Si tous les habitants de la planète vivaient comme la moyenne en Suisse, il faudrait trois planètes pour fournir les ressources nécessaires. En comparaison mondiale, la Suisse fait partie des pays produisant le plus de déchets urbains par habitant.

Pour assurer un avenir viable, une consommation durable est incontournable. Acheter des produits de qualité permet par exemple de les garder plus longtemps et donc de générer moins de déchets. Sinon, vous pouvez aussi opter pour un produit d'occasion. Ou bien emprunter une perceuse ou une voiture en cas de besoin au lieu d'en acheter une neuve.

→ **Calculez votre empreinte écologique sur :**
www.wwf.ch/fr/vie-durable/calculateur-d-empreinte-ecologique



Des magasins d'occasion aux boutiques de vente en vrac en passant par des plateformes de prêt, « Umwelt Basel » répertorie une large gamme d'offres permettant de consommer de manière plus durable.

→ www.umweltbasel.ch/angebote



RÉPARER AU LIEU DE JETER

Vêtements, chaussures, appareils électriques – beaucoup de choses peuvent être réparées et continuer de servir.

→ **Vous trouverez des conseils de réparation et des adresses de magasins acceptant les réparations sur Réparateurs.ch :** www.reparateurs.ch



RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En Suisse, l'alimentation représente 25 % de la pollution environnementale, dont un quart est directement lié au fait de jeter des aliments. La production, la réfrigération, la transformation et le transport de denrées alimentaires consomment de grandes quantités de ressources et d'énergie, qui sont gaspillées lorsque des aliments sont jetés.

→ **Trouvez des conseils anti-gaspillage alimentaire sur :**
www.aue.bs.ch/abfaelle/foodwaste/tipps.html



PRIVILÉGIER L'EAU DU ROBINET

À Bâle, l'eau du robinet ainsi que celle des fontaines est potable. En l'utilisant, vous économisez le transport et le conditionnement d'eau en bouteilles. Et pour les déplacements, rien de mieux qu'une bouteille réutilisable.

VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES PLATS À EMPORTER



Se restaurer en déplacement génère beaucoup de déchets (emballages plastiques, gobelets à café, etc.). Préférez la vaisselle réutilisable, soit en emportant la vôtre, soit via un système de consigne.

→ Sur www.abfallfrei.ch, vous trouverez des établissements de vente à emporter proposant des systèmes de vaisselle réutilisable.



ÉVITER LE LITTERING

Les déchets jetés délibérément dans l'espace public entraînent non seulement une dégradation de la qualité de vie, mais aussi des coûts de nettoyage élevés. De plus, le littering nuit à la nature. Un mégot de cigarette peut, par exemple, polluer jusqu'à 1000 litres d'eau.

Ramenez chez vous les déchets que vous produisez en déplacement ou utilisez les poubelles publiques de la ville de Bâle. Pour les mégots de cigarettes, utilisez les cendriers installés dans les lieux publics ou votre propre cendrier de poche.

Et lorsque vous promenez votre chien, de nombreuses poubelles disposent d'un distributeur de sachets Robidog. Après avoir ramassé les déjections, jetez-les dans l'une des poubelles de la ville de Bâle.



! À Bâle, le littering est sanctionné d'une amende de CHF 100.

Éliminer les déchets

PLAN DE RAMASSAGE

En fin d'année, tous les ménages reçoivent le plan de ramassage pour la nouvelle année. Si vous venez d'emménager, il vous sera envoyé séparément. Vous y trouverez les dates de collecte, le mode de conditionnement des déchets, les horaires de ramassage, ainsi que les coûts d'élimination :

→ www.tiefbauamt.bs.ch/entsorgung-sauberkeit/abfallentsorgung/abfuhrplan-abfallkalender.html



Important : quiconque dépose des déchets ménagers dans la rue ou dans des poubelles publiques sans payer la taxe correspondante (p. ex. via un sac Bebbi) encourt une amende de respectivement CHF 200 ou CHF 100. Sortir des déchets au mauvais moment est passible d'une amende de CHF 50.

APPLI DRÄGGWÄGG

L'appli Dräggwägg vous rappelle les collectes de rue, vous permet de vous inscrire pour le ramassage de déchets verts, d'objets encombrants et de déchets non incinérables ou de réserver le service de broyage. Elle propose aussi des informations sur l'élimination des déchets.

→ www.tiefbauamt.bs.ch/entsorgung-sauberkeit/abfallentsorgung/draeggwaegg-app.html



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question ou pour vous inscrire aux collectes, vous pouvez contacter la hotline propreté :
061 267 10 00, info.stadtreinigung@bs.ch

Formulaire d'inscription pour les encombrants, les déchets verts, le service de broyage et les déchets non incinérables :

→ www.tiefbauamt.bs.ch/entsorgung-sauberkeit/abfallentsorgung/online-anmeldung.html



Informations générales sur l'élimination des déchets et conseils pour limiter les déchets :

→ www.aue.bs.ch/a-z



DÉCHETS RECYCLABLES

Contrairement à d'autres pays, la Suisse ne propose pas de sacs de collecte officiels pour les déchets recyclables. Les déchets doivent être triés à la source et ne pas se contaminer mutuellement. Les matériaux recyclables répertoriés ci-après font l'objet de collectes sélectives permettant de préserver les matières premières.

Des entreprises privées proposent un service payant de collecte des déchets recyclables dans un sac de collecte.

Les substances valorisables peuvent aussi être déposées dans un parc de recyclage.

→ www.aue.bs.ch/abfaelle/haushaltsabfaelle/recyclingparks-und-private-services.html



PAPIER/CARTON



Le papier et le carton sont collectés une fois par mois via une collecte de rue gratuite. Vous trouverez les dates dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg.



Le papier et le carton sont collectés ensemble, mais valorisés à part en centre de tri. Veuillez donc les ficeler séparément. Cette distinction est importante, car elle permet de mieux valoriser le papier via un circuit dédié. En centre de tri, les liasses mélangées sont recyclées avec le carton, une matière de moindre valeur.

N'utilisez pas de ruban adhésif ni de sacs pour le conditionnement. Les sacs peuvent se déchirer en cas d'humidité. Les plus robustes sont renforcés par de la colle et perturbent le processus de valorisation.

VERRE, ALUMINIUM, FER-BLANC ET PILES



Le verre, l'aluminium, le fer-blanc et les piles peuvent être déposés gratuitement dans les stations de recyclage publiques.

→ Stations de recyclage : <https://map.geo.bs.ch>
(→ Thèmes → Syst.eaux et déchets → Points de recyclage)



Verre

Des conteneurs distincts sont prévus pour les bouteilles de boissons ou les bocaux de conserves en fonction de la couleur du verre (blanc, marron et vert). Le verre d'autres couleurs est à déposer dans le conteneur à verre vert.

Le vitrage, les miroirs, la vaisselle en verre ou la céramique ne doivent pas être jetés dans ces conteneurs. Ils perturbent le processus de recyclage et font partie des déchets non incinérables (→ déchets non recyclables). (fälle).



Aluminium/fer-blanc

L'aluminium et le fer-blanc peuvent être jetés dans le même conteneur et seront ensuite séparés magnétiquement.



Piles

Les piles peuvent également être déposées gratuitement dans les stations de recyclage, mais aussi dans les murs de tri des supermarchés ou dans les magasins d'électronique. Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

TEXTILES ET CHAUSSURES



La production de textiles et de chaussures consommant de grandes quantités de ressources (énergie, eau, produits chimiques, énergies fossiles), il est d'autant plus important de limiter les déchets dans ce domaine. Profitez des possibilités de réparer, de donner ou de vendre les articles encore utilisables. Les textiles usagés peuvent être mis en sacs et déposés dans des conteneurs à vêtements.

→ www.aue.bs.ch/textilien



APPAREILS ÉLECTRIQUES



Les appareils électriques peuvent être déposés gratuitement dans tout magasin vendant ce type de produits. Ils contiennent des matières premières précieuses comme le cuivre, le tantale, l'aluminium et l'or. En les rapportant, vous permettez à ces matériaux d'être valorisés. Les appareils électriques ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères !

MÉTAL



Le métal est collecté gratuitement dans la rue. Vous trouverez les dates dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg. Les éléments volumineux (> 2 m) ou lourds (> 10 kg) doivent être déposés dans un parc de recyclage.

MATIÈRES PLASTIQUES

Le recyclage du plastique est complexe, car il en existe de nombreux types, dont chacun doit être traité différemment. Le recyclage consomme de l'énergie et des matières premières. Là aussi, la meilleure solution consiste donc à limiter les déchets. Pour l'élimination des déchets plastiques, vous disposez des possibilités suivantes :



Bouteilles à boissons en PET
Mur de tri des supermarchés



Bouteilles en plastique
shampooing, huile, vinaigre, etc.)
Mur de tri des supermarchés



Polystyrène
Parcs de recyclage



mballages en plastique
Lieux de dépôt des sacs de collecte du plastique



→ www.aue.bs.ch/kunststoff-verpackungen

DÉCHETS ORGANIQUES



Déchets de jardin : collecte des déchets verts

Vous pouvez composter vos déchets de jardin (branches, tontes de gazon, etc.) ou les éliminer via la collecte des déchets verts. Pour le ramassage, vous devez vous inscrire et apposer le nombre de vignettes correspondant sur les déchets verts. Ce dernier point ne s'applique pas si vous utilisez un conteneur WIGA. Vous trouverez les dates de collecte dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg. Les points de vente des vignettes pour déchets verts sont répertoriés dans le plan de ramassage.



Épluchures et déchets de table

Différentes possibilités existent pour les épluchures et déchets de table :

Élimination en bio-sac (taxé) dans une trappe à biodéchets ou via la collecte par un prestataire de services



→ www.aue.bs.ch/bioabfall



Pour le compostage dans l'arrière-cour, dans le jardin, sur le balcon ou dans un composteur de quartier, le service municipal des espaces verts propose des conseils gratuits et renseigne sur l'emplacement des composteurs de quartier.

→ <https://www.stadtgaertnerei.bs.ch/mein-garten/kompostieren/kompostberatung.html>



DÉCHETS NON RECYCLABLES

ORDURES MÉNAGÈRES



Les déchets non recyclables mais incinérables sont éliminés via les ordures ménagères et incinérés à l'usine de valorisation des ordures ménagères de Bâle: articles d'hygiène, sacs d'aspirateur, emballages de surgelés, mégots de cigarettes, etc.

Vous pouvez jeter les ordures ménagères dans les sacs taxés bleu clair de Bâle (sacs Bebbi), dans des conteneurs (pour sacs Bebbi) ou dans des conteneurs WIGA, qui facturent l'élimination au poids. Ces derniers doivent permettre la facturation selon le principe du pollueur-payeur. Vous trouverez les dates de collecte dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg. Les déchets doivent être sortis entre 19 h la veille et 7 h le jour de la collecte. Certains quartiers sont équipés de conteneurs souterrains pour l'élimination des déchets.



Les sacs Bebbi sont disponibles dans le commerce de détail, à la caisse ou auprès du service clientèle, en quatre tailles (10, 17, 35 et 60 litres). Chaque sac ne doit pas contenir plus de 20 kg de déchets.



→ www.aue.bs.ch/abfaelle/haushaltsabfaelle/hauskehricht.html

OBJETS ENCOMBRANTS

Les points de vente des vignettes pour objets encombrants figurent dans le plan de ramassage.



Objets encombrants

Les petits objets encombrants (incinérables, max. 10 kg, munis d'une vignette) peuvent être mis à la collecte normale des ordures ménagères.



Objets encombrants volumineux

Les objets encombrants volumineux (plus de 10 kg) doivent être inscrits pour une collecte séparée. Vous trouverez les dates dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg. Les objets encombrants doivent être munis d'une vignette par tranche de 10 kg.

DÉCHETS NON INCINÉRABLES



Si vous souhaitez vous débarrasser de déchets non incinérables (débris de vaisselle, miroirs, verres, vitrage, bacs à fleurs, etc.), vous pouvez vous inscrire à une collecte de rue séparée. Vous trouverez les dates dans le plan de ramassage ou dans l'appli Dräggwägg. Apportez le nombre correspondant de vignettes pour objets encombrants sur les objets à éliminer.

Les déchets non incinérables peuvent également être éliminés dans les parcs de recyclage.

DÉCHETS SPÉCIAUX



Les médicaments, les produits chimiques, les peintures, les bombes aérosols, etc. doivent être éliminés en tant que déchets spéciaux. Les petites quantités (jusqu'à 5 kg max.) peuvent être déposées gratuitement dans les points de collecte de quartier (souvent des pharmacies). Retrouvez la liste des points de collecte dans le plan de ramassage. Les quantités plus importantes peuvent être éliminées directement auprès du centre de collecte des déchets spéciaux de l'Office des ponts et chaussées (gratuit jusqu'à 20 kg pour les ménages bâlois).



→ www.aue.bs.ch/sonderabfall

Limiter et éliminer les déchets à Bâle

Le principe est simple :
repousser le plus longtemps possible le moment de jeter.



PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

En Suisse, quiconque produit des déchets doit en supporter les coûts d'élimination. En règle générale, plus les déchets sont nombreux, plus les coûts sont élevés.

Selon le produit, des frais sont à prévoir dès l'achat ou seulement lors de l'élimination. Les appareils électriques ou les piles peuvent par exemple être rapportés gratuitement dans les magasins. Pour ce type de produits, vous payez la future élimination via une contribution anticipée de recyclage, incluse dans le prix d'achat. L'élimination des ordures ménagères se paye en revanche après coup, par exemple avec les sacs taxés « Bebbi » utilisés à Bâle, ou par l'intermédiaire des vignettes pour les déchets encombrants.

Mentions légales

Éditeur :

Departement für Wirtschaft, Soziales und Umwelt des Kantons Basel-Stadt
Amt für Umwelt und Energie, Abteilung Abfall und Rohstoffe
Spiegelgasse 15, Postfach, 4001 Basel, abfall@bs.ch

www.aue.bs.ch